

No. 34320

UNITED NATIONS
and
NEPAL

**Exchange of letters constituting an agreement concerning
the tenth United Nations Meeting on Peace and Dis-
armament in the Asia-Pacific Region, entitled "The
10th Anniversary of the Kathmandu Process", to be held
in Kathmandu from 22 to 24 February 1998. New York,
26 and 28 January 1998**

Authentic text: English.

Registered ex officio on 28 January 1998.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
et
NÉPAL

**Échange de lettres constituait un accord relatif à la dixième
Réunion de l'Organisation des Nations Unies sur la paix
et le désarmement de la Région de l'Asie et du Paci-
fique, intitulée « Le dixième anniversaire du proces-
sus de Katmandou », devant avoir lieu à Katmandou du
22 au 24 février 1998. New York, 26 et 28 janvier 1998**

Texte authentique : anglais.

Enregistré d'office le 28 janvier 1998.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED NATIONS AND NEPAL CONCERNING THE TENTH UNITED NATIONS MEETING ON PEACE AND DISARMAMENT IN THE ASIA-PACIFIC REGION, ENTITLED "THE 10th ANNIVERSARY OF THE KATHMANDU PROCESS", TO BE HELD IN KATHMANDU FROM 22 TO 24 FEBRUARY 1998

ÉCHANGE DE LETTRES CONSITUANT UN ACCORD¹ ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE NÉPAL RELATIF À LA DIXIÈME RÉUNION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT DE LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE, INTITULÉE « LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU PROCESSUS DE KATMANDOU », DEVANT AVOIR LIEU À KATMANDOU DU 22 AU 24 FÉVRIER 1998

Not published herein in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations, as amended.

Non publié ici conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, tel qu'amendé.

¹ Came into force on 28 January 1998, in accordance with the provisions of the said letters.

¹ Entré en vigueur le 28 janvier 1998, conformément aux dispositions desdites lettres.